Tu doutes encore ?!

Pourquoi la conduite accompagnée ?

...Parce que :

1 - Tu peux **passer le permis** avant les autres, **à 17 ans et demi !**

2 - Le jour de **tes 18 ans, tu peux conduire seul(e) !**

3 - La période probatoire n'est pas de 3 ans mais **seulement de 2 ans** pour toi !

4 - Tu récupères **3 points** par an pendant 2 ans, au lieu de 2 points par an pendant 3 ans !

5 - Tu bénéficies de **tarifs préférentiels** sur ton assurance jeune conducteur !

Que du bonus !

★ **Une formation complète !**

Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es entouré(e) de plusieurs interlocuteurs : l'auto-école, les accompagnateurs, tes amis ayant aussi choisi l'AAC.

★ **Pas de stress !**

La réussite est à la clef ! Avec 3 000 km sous la pédale (au lieu de 350 km en filière classique), tu passes l'épreuve plus détendu(e), tu as donc plus de chances d'avoir le permis du premier coup !

★ **Tu fais des économies !**

Si tu as ton permis du premier coup, tu économises...

Par exemple, la surprime demandée aux conducteurs novices peut être diminuée de moitié chez certains assureurs.

Demande aussi le guide destiné à ton accompagnateur !

Réf: 20103005-AAC-2988

AAC

La formation vitaminée !

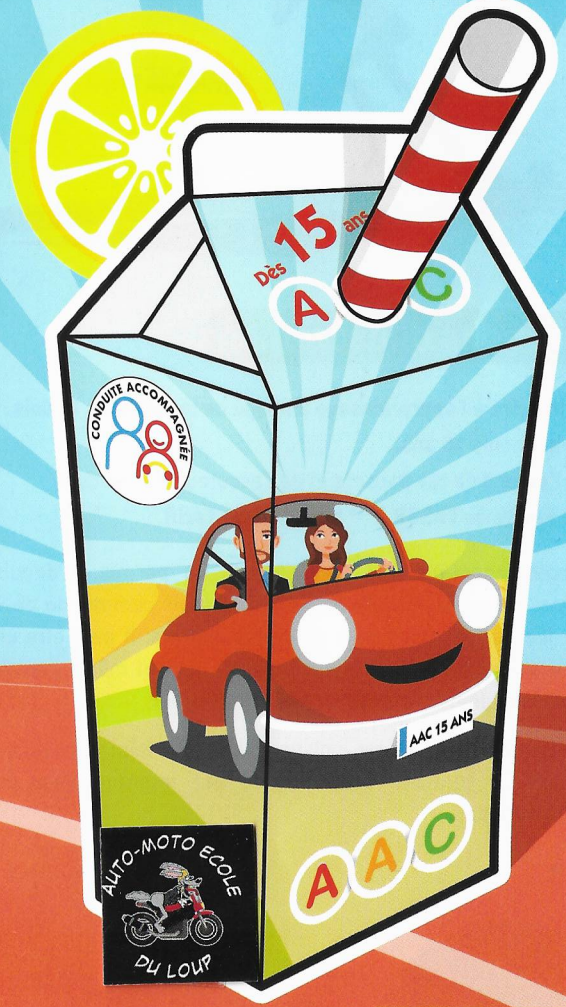

NOTICE D'INFORMATION

AUTO MOTO ECOLE DU LOUP
8 avenue de la liberté 06270 Villeneuve Loubet Tél 04-89-14-75-61 Port. 07-71-04-71-89
Email : automotoecoleduloup@gmail.com

Lance-toi !

Conditions d'inscription

Pour t'inscrire à l'apprentissage anticipé de la conduite, tu dois :

- avoir au moins **15 ans,**
- avoir **l'accord de tes parents** et de l'assureur du véhicule,
- être titulaire de **l'ASSR 2ème niveau** ou de l'ASR.

Ton accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs et ne jamais avoir commis de délit routier. Il n'est pas forcément un de tes parents. Il peut être un membre de la famille, un tuteur, un ami... Il peut même y avoir deux accompagnateurs en accord avec l'assureur.

L'extension de garantie est indispensable pour le(s) véhicule(s). Attention ! La conduite accompagnée est interdite hors du territoire national.

Forme-toi !

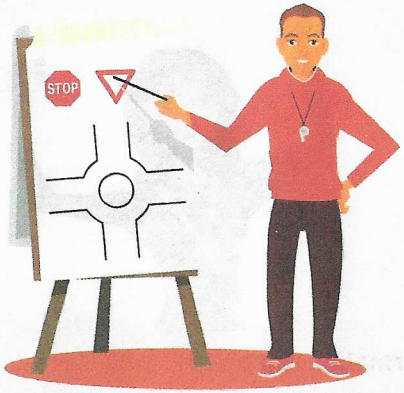

Évaluation et formation initiale

D'abord, tu passeras une évaluation permettant de te donner une estimation du volume d'heures de conduite en auto-école (20 h minimum) à faire avant de te laisser conduire accompagné(e) ! Dans le même temps, tu prépareras l'examen théorique, le Code.

Rendez-vous obligatoires

Au début de la conduite accompagnée, tu devras participer, avec au moins un accompagnateur et ton moniteur, **au rendez-vous préalable de 2 heures à l'auto-école.** L'enseignant te donnera des conseils et un guide sera remis à ton accompagnateur.

Deux rendez-vous pédagogiques sont prévus au cours de l'apprentissage, toujours avec ton accompagnateur et ton moniteur. Le premier a lieu au bout de 4 à 6 mois de conduite accompagnée, le deuxième à la fin. Ces rendez-vous comportent chacun une partie théorique de 2 heures et une partie pratique d'une heure.

Entraîne-toi !

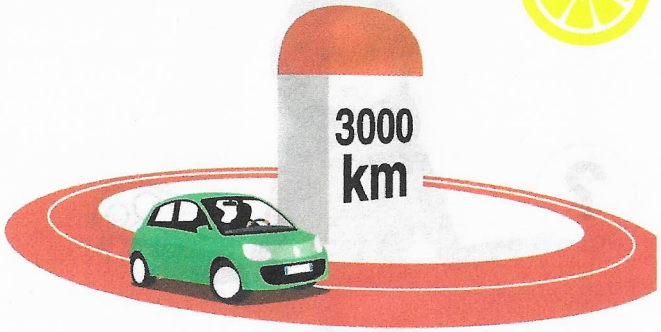

Les bons outils

Si tu as obtenu ton Code et le bilan de compétence, l'enseignant te remettra **l'Attestation de Fin de Formation Initiale** (AFFI).

Pendant la conduite accompagnée, tu auras **entre 1 et 3 ans** pour conduire au minimum **3000 km.** Tu retraceras régulièrement ta progression dans **ton livret d'apprentissage** que tu devras pouvoir présenter obligatoirement en cas de contrôle routier.

N'oublie pas d'apposer le disque « conduite accompagnée » à l'arrière de ton véhicule quand tu conduiras.

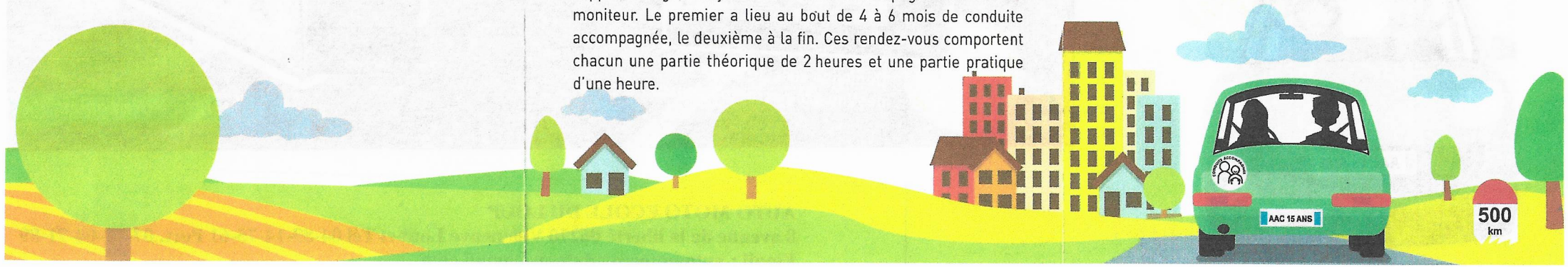

Tu doutes encore ? !

Pourquoi la conduite accompagnée ?

...Parce que :

1 - Tu peux **passer le permis** avant les autres, **à 17 ans et demi !**

2 - Le jour de **tes 18 ans, tu peux conduire seul(e) !**

3 - La période probatoire n'est pas de 3 ans mais **seulement de 2 ans** pour toi !

4 - Tu récupères **3 points** par an pendant 2 ans, au lieu de 2 points par an pendant 3 ans !

5 - Tu bénéficies de **tarifs préférentiels** sur ton assurance jeune conducteur !

Que du bonus !

★ **Une formation complète !**

Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es entouré(e) de plusieurs interlocuteurs : l'auto-école, les accompagnateurs, tes amis ayant aussi choisi l'AAC.

★ **Pas de stress !**

La réussite est à la clef ! Avec 3 000 km sous la pédale (au lieu de 350 km en filière classique), tu passes l'épreuve plus détendu(e), tu as donc plus de chances d'avoir le permis du premier coup !

★ **Tu fais des économies !**

Si tu as ton permis du premier coup, tu économises...

Par exemple, la surprime demandée aux conducteurs novices peut être diminuée de moitié chez certains assureurs.

Demande aussi le guide destiné à ton accompagnateur !

Réf : 201 03005-AAC-2988

AAC

La formation vitaminée !

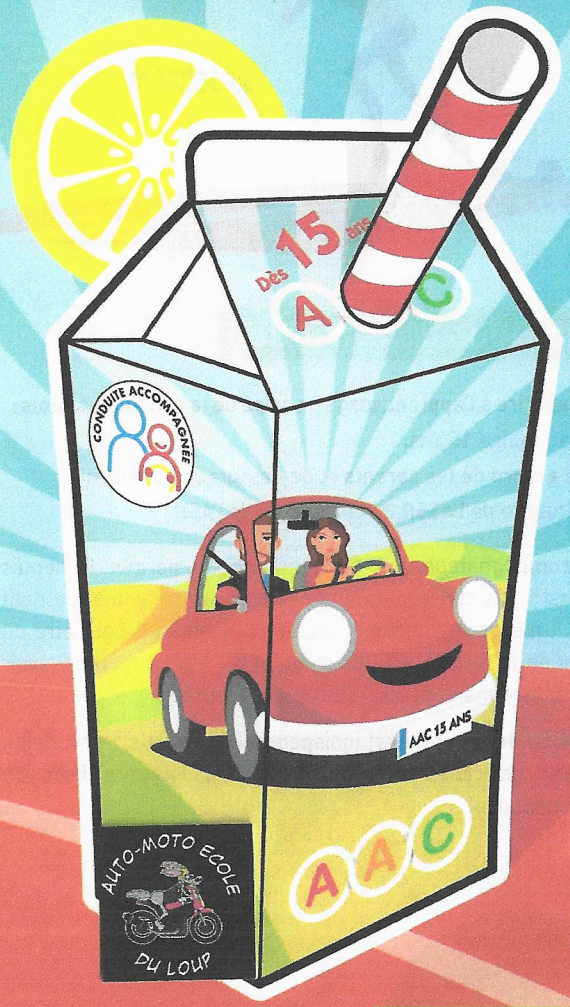

NOTICE D'INFORMATION

AUTO MOTO ECOLE DU LOUP
8 avenue de la liberté 06270 Villeneuve Loubet Tél 04-89-14-75-61 Port. 07-71-04-71-89
Email : automotoecoledulou@gmail.com